

CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT ELME

Séance du 10 juin 2022

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires
11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 12

TITULAIRES : 7

M. Joseph MINNITI, Président,
M. Daniel MARTINEZ, représentant la ville de la Seyne,
M. Eric LABOUBE, représentant le personnel des Ports,
M. Michel BALANCA, usager désigné par la Métropole TPM,
M. Didier RANC et Jérôme BARGAS, usagers désignés par le CDPMEM,
M. Marc Arthur SARKISSIAN, représentant le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 4

M. Dominique LEXA, représentant la ville de la Seyne,
MM. Eric PUTEAUX, Jean FIORETTI et Bernard RUIZ, usagers désignés par la Métropole TPM,

POUVOIR : 1

M. Jean-Louis KLEPARSKI donne un pouvoir à M. FIORETTI,

EXCUSES :

INVITES :

M. Georges HERMON, Mieux vivre à Saint-Elme,
Mme Patricia DEY et M. Daniel GILLES, CIL des Sablettes,
M. Cataldo SIMONE, CSMS Plongée,
M. Frédéric PUJOL, EURL EAUZONE,
M. Grégory CAVALINI, PACA Water Sports,
Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE.

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

Mmes UGHEN et DADOUN, MM. LE FUR, MAAS, ESCARBASSIERE, DE BRUYCKERE et REMOLEUR,

Le quorum étant atteint, Monsieur MINNITI, Président du Conseil Portuaire de SAINT-ELME, ouvre la séance à 14h30. Douze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. MM. Dominique LEXA et Bernard RUIZ ne voteront pas.

Monsieur MINNITI demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Messieurs VENEL et MARCELIN, qui étaient des figures emblématiques du port de Saint-Elme. Il souhaite la bienvenue à Madame Valérie UGUEN, sous-directeur Gestion Patrimoniale Exploitation qui remplace Monsieur Patrick GARCIA. Il présente enfin les nouveaux membres du Conseil Portuaire. Monsieur MINNITI remercie aussi Monsieur FIORETTI pour son investissement, et l'aide qu'il apporte aux service de la Métropole TPM.

1. Approbation des procès-verbaux des conseils portuaires du 3 novembre 2021

Monsieur MINNITI demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2021

Monsieur DE BRUYCKERE annonce que la liste d'attente est de 121 en 2021, identique à 2020. Cette liste n'a pas avancée au vu des travaux. En 2021, le total des recettes s'élève à 77 508 €, contre 71 830 € en 2020.

Monsieur BALANCA demande pourquoi Eauzone et Water sport ont exactement la même surface. Monsieur REMOLEUR remercie monsieur BALANCA pour la pertinence de sa question, il répond que c'est une erreur et assure que cela va être modifié.

3. Avancement des travaux

❖ Canal de circulation

Monsieur ESCARBASSIERE rappelle le projet à l'assemblée. Il s'agit de l'ouverture d'un canal d'avivement de 70 m de long sur 4 m de large et 2,80 m de profondeur. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 723 713 € HT et le titulaire du marché de travaux est TP SPADA –ECTM. La préparation du chantier s'est échelonnée sur novembre et décembre 2021, il indique que la phase des travaux a commencé le 3 janvier pour s'achever le 14 juin 2022. Il ajoute que la maîtrise d'œuvre a été assuré par la Métropole TPM.

Monsieur ESCARBASSIERE fait un retour sur ce chantier qui a été déplacé du sud vers le nord, suivi d'une phase de terrassement et de déroctage. La réalisation du fonds de fouille en GNT a été réalisé par des plongeurs. Une trentaine d'éléments préfabriqués de vingt tonnes en provenance d'Italie, ont été livré. Il explique que la pose des éléments préfabriqués a nécessité l'utilisation d'une grue de 100 tonnes. La mise en place du blindage, la pose des passerelles devant le bâtiment de stockage de la base nautique, la démolition de la jetée, puis la réfection de la cale de mise à l'eau de la base nautique ainsi que la remise en état des terre-pleins ont suivi, pour terminer par la finalisation du canal côté jetée, ainsi que le retour des unités de la base nautique.

Monsieur ESCARBASSIERE rappelle, que les passerelles mises en place en face du bâtiment et de la jetée, sont piétonnes. La passerelle à côté du bâtiment de stockage de la base nautique est réservée aux véhicules de moins de 3,5 T. Les panneaux de signalisation seront bientôt installés. Le Président demande à chacun des utilisateurs de la base nautique, de respecter les nouvelles installations et de veiller à ce que cet espace demeure en bon état.

❖ Nettoyage du fond du port

Monsieur DE BRUYQUERE annonce que dans l'optique de la réalisation du nettoyage du fond du port, il faudra conforter le quai du parking des pêcheurs qui présente de nombreuses fractures verticales jusqu'au pieds d'ouvrage. Cette intervention est prévue après la fête de la Saint-Pierre. Monsieur ESCARBASSIERE ajoute qu'avant de prévoir un dragage complet, il faut vraiment conforter ces ouvrages. Le maître de port ajoute qu'il faudra faire des études pour connaître le coût d'un nettoyage complet du port. Monsieur MINNITI clôt ce débat en indiquant qu'à présent il va falloir attendre pour vérifier les effets du canal.

4. Sûreté - Sécurité

❖ Plan de mouillage

Monsieur MAAS explique que suite à la création du canal d'avivement, le plan de mouillage a été modifié et qu'une seule place de 6m x 2,60m a été perdue. Monsieur DE BRUYCKERE ajoute, qu'à cause des posidonies, il n'y avait pas de bateau à cette place. Monsieur SARKISSIAN propose que les zodiacs des pompiers puissent se mettre à cette place. Monsieur MINNITI rappelle que la navigation est interdite dans le canal.

❖ Règlement Particulier de Police

Monsieur MAAS indique que le plan de mouillage est annexé au Règlement Particulier de Police du port de Saint-Elme. Un arrêté prendra en compte ce changement de plan de mouillage et sera intégré dans le nouveau règlement Particulier de Police.

5. Questions diverses

Monsieur MARTINEZ demande où en est la pause d'un compteur d'eau, suite à l'incident avec les marin-plongeurs concernant l'utilisation abusive d'eau. Monsieur DE BRUYQUERE répond que la pause d'un compteur représente un coût trop élevé et que la solution serait d'augmenter l'AOT du club de plongée. Monsieur LE FUR ajoute qu'aujourd'hui il est important de sensibiliser tout le monde à la maîtrise de l'eau, et en l'occurrence il est primordial de rappeler aux moniteurs du club de plongé d'être respectueux de la consommation de l'eau. Monsieur PUTEAUX s'engage à respecter cela et à mobiliser ses équipes pour aller dans ce sens. Monsieur PUTEAUX propose d'installer un sous compteur divisionnaire, afin de payer exactement ce que la société consomme en eau. Monsieur DE BRUYCKERE répond que ça peut être une solution.

Il est également reproché aux plongeurs de monopoliser les douches. Le Maître de port rappelle que l'utilisation des douches est gratuite et qu'il ne peut l'interdire, il faudrait peut-être rendre la douche payante par le biais d'un système de jetons. Monsieur PUTEAUX assure que s'il y a une solution technique à mettre en œuvre, il est prêt à adopter cette solution. Il ajoute que s'il y a un quelconque soucis de quel qu'ordre que ce soit concernant le club de plongée, il faut en référer au maître de port.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et souhaite une belle saison à tous, il lève séance à 15h15.

Joseph MINNITI
Président du Conseil Portuaire
de Saint Elme



